



Paladru le 29/10/2021

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année 2020 de l'AAPPMA du lac de Paladru .

Le Président ouvre la séance à 18h30 :

En raison des restrictions sanitaires, l'AAPPMA n'a pas pu tenir l'AG de l'année 2020 au début de l'année 2021. Cette dernière est donc présentée en première partie de soirée. 32 adhérents ont répondu présents à la convocation parue dans la presse et affichée sur le panneau d'affichage du bureau de la garderie, de la Mairie de Paladru et de notre distributeur l'Office de tourisme de Charavines.

Après avoir remercié l'ensemble des participants le président Kurzawa rend hommage à Marguerite CAPRON décédée courant aout 2021. Elle a milité pour la pêche en prenant les responsabilités de présidente de l'AAPPMA de Voiron ainsi qu'en s'investissant en tant qu'administratrice à la Fédération de pêche de l'Isère.

Le rapport moral :

Le président présente ensuite le rapport moral. Il précise qu'en raison de la situation sanitaire, l'AAPPMA a fonctionné à minima en respectant les textes, en particulier le nombre prévu de réunions. Il fait le bilan de l'alevinage en larves de lavarets et de brochets ainsi que du lâcher de truites.

Le bilan est aussi fait sur le tir des cormorans dont le quota avait été réalisé ainsi que sur la garderie.

Adoption du rapport moral : OUI à l'unanimité (32 voix).

Le rapport financier :

le trésorier : M. Henri PRIETO présente le rapport financier avec le bilan sur la vente des cartes et des options. L'évolution des ventes ces dernières années est en progression et montre la bonne santé de l'AAPPMA.

La vérification des comptes a été réalisée par deux contrôleurs aux comptes : Messieurs GUIBOT et DESPIERRE qui donnent quitus au trésorier pour le travail effectué.

Adoption du rapport financier : OUI à l'unanimité (32 voix).

Les points divers :

Le bilan des carnets de prise est présenté par Denis GUILLAUD qui remplace M. Romain SICK empêché. Ce bilan indique surtout un nombre de prise en lavarets en forte hausse. Cependant la taille des captures tend à diminuer. A noter aussi une diminution de prise en brochets.

Projet de construction de la maison de la pêche : pour donner suite à une question de Mme MATHERON gérante de la SCI du lac qui demandait à quoi serait destiné le solde de 119000 euros dans la trésorerie de l'association, Denis GUILLAUD présente l'état du dossier sur la construction de la maison de la pêche.

Parking réservé aux remorques et aux voitures : Les gardes remercient la mairie de PALADRU pour avoir mis en place ce parking. Cependant, les camping cars ont aussi tendance à utiliser cet emplacement sans autorisation. M. le maire promet de se pencher sur ce problème.

Fin de l'assemblée générale à 19h30.

Le Président Bernard KURZAWA

Le Secrétaire Christian PERENON